

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Les **Lycées Publics de Chauny** (LGT Gay-Lussac et LP Jean Macé) vous souhaitent la bienvenue sur le service en ligne des réinscriptions.

Votre enfant va se réinscrire en septembre 2022 en classe de **XXXXX**.

La réinscription de votre enfant se déroule en deux temps.

1 - La réinscription Pédagogique, qui se déroule en ligne :

Sur ce service en ligne, nous vous remercions de bien lire chaque écran et de :

- **Renseigner et mettre à jour avec le plus grand soin, toutes les informations demandées :** adresses, numéros de téléphone, régime souhaité (Externe-DP-Interne),
- Télécharger une photo d'identité récente.

A la fin de la procédure en ligne, un récapitulatif attestant de la réinscription sera à éditer et à joindre aux pièces à déposer au lycée (***voir point 2***).

2 - La réinscription Administrative, qui consiste à déposer ou nous retourner certains documents :

Pour que l'inscription de votre enfant soit complète, vous devez effectivement et impérativement nous retourner ou déposer certains documents :

La fiche infirmerie	La fiche d'inscription facultative à la Maison des Lycéens
La fiche intendance accompagnée d'un RIB et d'un règlement de 40 euros (chèque). Les paiements en espèces sont possibles au service intendance	La copie de la carte d'identité ou du passeport de l'élève
La copie du carnet de vaccination	La copie de l'attestation de recensement (élèves entre 16 et 18 ans) ou de JDC (élèves majeurs ou disposant déjà du document)

Comme indiqué dans le tutoriel d'information, vous pouvez nous les renvoyer par la poste (Lycées Publics de Chauny, 23 boulevard Gambetta, 02300 Chauny), ou nous les rapporter directement au lycée, exclusivement à l'adresse ci-dessus, jusqu'au 08 juillet 2022 à 16h30, où un service dédié à ces procédures vous accueillera.

Pour les familles qui seraient dans l'impossibilité d'imprimer ces documents, un service d'accueil-réinscriptions est à votre disposition au lycée.

Vous allez aussi avoir à disposition plusieurs documents : liste de livres, informations de rentrée, informations transports, carte #HDF, etc.

Deux précisions importantes :

- 1- Les demandes de rapprochement entre deux élèves doivent nous parvenir par écrit avant le 6 juillet au soir. Elles seront traitées sous réserve des places disponibles et des contraintes de fonctionnement de l'établissement. Aucune demande ne sera prise en compte après cette date.**
- 2- La constitution des classes peut varier jusqu'au jour de la rentrée. Toute communication reçue avant cette date serait précoce, potentiellement mensongère et réalisée sans notre approbation. Nous vous invitons donc à la plus grande vigilance quant aux fausses communications via les réseaux sociaux.**

Bonnes vacances et à très bientôt !